

Gouvernance de nos certifications

Version du 18 mai 2017

Table des matières

1	Préambule	1
2	Le comité des auditeurs	1
3	Le comité de certification	2
4	La commission d'appel	2
5	Le comité directeur	2
6	Réunion des instances	3
7	Effectifs des instances	3

1 Préambule

La gouvernance de nos certifications repose sur plusieurs instances indépendantes les unes des autres : le comité des auditeurs, le comité de certification, la commission d'appel, la direction de notre agence et son secrétariat.

2 Le comité des auditeurs

Son rôle est de s'organiser et de réaliser les audits que la direction lui confie. Il est en contact avec les consultants-formateurs indépendants et les centres de formation qui postulent à une certification. Il analyse les documents du dossier, expertise les réalisations proposées et les confronte aux exigences du référentiel, organise les visites sur site en accord avec les organismes de formation. Suite à ses investigations, le comité d'auditeurs fournit un rapport au comité de certification détaillant la nature et l'ampleur des écarts constatés. Son rôle essentiel est de construire des faits et d'en rendre compte.

Le comité d'auditeurs est composé de consultants-formateurs en exercice. Des directeurs de centres de formations et des formateurs renforcent les équipes. Tous sont experts de la formation professionnels des adultes et disposent d'une expérience professionnelle réussie et significative. Ils sont attachés à la bonne gestion des actions de formation et sont orientés vers l'innovation pédagogique. Ils ont suivi un parcours de formation professionnelle et académique de haut niveau.

Le comité des auditeurs traite les demandes de certification à mesure qu'ils parviennent. Les délais sont les plus courts possibles, notamment pour rendre le rapport au prochain comité de certification.

3 Le comité de certification

Le comité de certification délibère, sur la base des rapports fournis par les équipes d'auditeurs, pour délivrer la certification et se prononcer sur le niveau de certification. L'indépendance de cette instance est garantie par les règles de fonctionnement de notre agence. Le comité de certification est dépositaire de la fonction d'évaluation, à la différence du comité d'auditeurs qui est positionné sur l'observation et l'analyse. Le comité de certification accompagne son évaluation et l'attribution d'un niveau de certification de recommandations mineures ou majeures destinées à élever le niveau de qualité présenté par le consultant-formateur indépendant ou le centre de formation.

Les certifications sont délivrées pour une durée déterminée. Toutefois, la direction de notre agence prend régulièrement contact avec les organismes certifiés pour s'enquérir de l'amélioration continue de la qualité et de la mise en œuvre des recommandations. Elle sollicite le comité de certification en cas de manquement à la responsabilité d'amélioration continue de la qualité. Après avoir entendu le consultant-formateur ou le centre de formation, le comité de certification tient une session extraordinaire pour confirmer, revoir le niveau de qualité attribué ou prononcer le retrait de la certification.

Le comité de certification est composé de personnes qualifiées, dotées d'une forte expertise de la formation professionnelle des adultes. Ils ont suivi et réussi un parcours professionnel et universitaire de haut niveau. Ils exercent pour eux-mêmes des activités de formation.

Les membres de la direction de notre agence peuvent siéger au comité de certification mais ne prennent pas part aux décisions de certification. Le comité de certification se réunit au moins trois fois par an, garantissant l'obtention d'une certification en quatre mois maximum.

4 La commission d'appel

À l'issue de la délibération du comité de certification, les consultants-formateurs indépendants et les centres de formation disposent d'une capacité d'appel que la direction de notre agence leur garantit. La commission d'appel rend un avis dans le mois qui suit sa saisine. Elle peut entendre ou rencontrer, le cas échéant, le porteur du dossier. Sa décision est définitive et peut aboutir à remettre en cause la décision du comité de certification.

La commission d'appel est composée des deux directeurs de notre agence, d'un auditeur qui n'aurait pas expertisé le dossier et de deux membres du comité de certification qui ne l'auraient pas examiné. Les décisions sont prises à la majorité des votes exprimés.

5 Le comité directeur

Son rôle est de garantir l'effectivité, l'efficacité et l'efficience des processus conduisant à l'obtention d'une certification. Il veille à la qualité des processus administratifs et organisationnels de notre agence ainsi qu'à l'application des règles de fonctionnement.

Il est relation avec les autres instances et facilite leur mission. Il recrute et met fin aux fonctions des auditeurs et des membres du comité de certification. Il veille à leur formation. Le comité directeur veille spécifiquement à la valorisation des décisions du comité de certification et au développement d'une culture de la qualité en relation avec les consultants-formateurs indépendants et les centres de formation, certifiés ou non par notre agence.

Le comité directeur s'enquiert du risque d'usage abusif de la certification. Une veille par les réseaux professionnels et les réseaux sociaux est organisée régulièrement. En cas d'usage abusif, par exemple suite au non-renouvellement de la certification, il contacte immédiatement le consultant-formateur indépendant ou le centre de formation pour prendre les mesures nécessaires.

Le comité directeur est composée des membres fondateurs de notre agence. Peuvent s'y adjoindre des personnes que les fondateurs auraient désignées.

6 Réunion des instances

Les instances se réunissent pour développer une interconnaissance des missions des unes et des autres.

La réunion des instances poursuit plusieurs buts. Notamment, les instances décident conjointement des révisions périodiques du référentiel et des modalités d'audit ou de certification. La révision du référentiel intervient tous les cinq ans pour mieux refléter les évolutions constatées dans le secteur de la formation professionnelle des adultes.

Par ailleurs, les membres des instances préparent les sessions de formation des nouveaux auditeurs.

Le séminaire annuel de valorisation des bonnes pratiques observées à l'occasion de la certification est organisé par la direction. À cette occasion, elle s'entoure de membres des instances pour inviter les consultants-formateurs ou les centres de formation qui présentent des pratiques d'excellence susceptibles d'inspirer la profession.

7 Effectifs des instances

Instances	Nombre de personnes
Comité des auditeurs	12
Comité de certifications	10
Commission d'appel	De 2 à 5
Comité directeur	2
Administration et communication	2